



▼ Les représentants de la FMC découvrent le terrain de la future mosquée.



▲ Les représentants du Conseil de Religions avec Dominique Lefebvre le jour de la présentation du projet.

Ce qu'ils en disent :

« Le projet de la mosquée à Cergy me tient à cœur. Je soutiens et je remercie le maire de Cergy et la Fédération musulmane de Cergy pour leurs efforts. En découvrant la charte signée par la Fédération musulmane de Cergy, j'ai reconnu les principes d'un islam de paix et de respect envers la loi républicaine. Je mettrai donc mon expérience au service de la Fédération musulmane de Cergy pour les aider à trouver des financements ».

**Dalil Boubakeur,**  
Président du CFCM et recteur de la Mosquée de Paris

« Ce n'est pas toujours évident de parler d'une seule voix. Mais nous avons la chance d'avoir deux dénominateurs communs extrêmement puissants au sein de la FMC : l'islam et la volonté de voir un jour une mosquée à Cergy »

**Abdoulaye Sangare,** Secrétaire général de la FMC

« Chaque association rêvait dans son coin de construire une mosquée à Cergy. On ne pouvait plus continuer d'espérer, sans une mobilisation forte de la FMC et de la Ville de Cergy ».

**Deen Tajudeen,** Vice-président de la FMC

« Quand je regarde les membres de la fédération, je ne vois pas des Sénégalais, des Indiens, des Maghrébins, des Asiatiques, je vois avant tout des Cergyssois de confession musulmane ».

**Hamida Maïga,** Président de la FMC

« Les réalisations intéressantes de tous les lieux de culte sont construites dans l'exception. J'ai donc évité les caricatures de styles. Je ne me dégage pas pour autant des références de l'art architectural musulman, j'en hérite et j'invente. Une religion qui n'a pas peur d'elle ne doit pas se couvrir d'images du passé ».

**Franck Hammoutène,** architecte

# L'égalité pour toutes les croyances

Nouvelle étape du **projet de mosquée à Cergy**, la Ville vient de signer le bail emphytéotique avec la Fédération musulmane de Cergy pour le terrain qui accueillera l'édifice d'ici à 2007.

▲ Des temps d'échanges et de réflexion entre la Ville et le Conseil des religions.



C'est en décembre 2001 que le maire, Dominique Lefebvre, évoque pour la première fois la construction d'une mosquée à Cergy pour mettre fin aux années de frustration causées par l'absence de lieux de prières permanents. Vieux serpent de mer, la mosquée est réclamée depuis vingt ans par les Cergyssois de confession musulmane. Dominique Lefebvre et le Conseil municipal de Cergy sont déterminés à les aider, dans le cadre de la loi de 1905, à construire une mosquée digne de ce nom. « La construction d'une mosquée est un projet républicain, car elle accroît la liberté de culte, assure l'égalité entre les cultes (Cergy compte trois églises et un temple protestant) et renforce le sentiment de fraternité car les Cergyssois reconnais-

**L'édifice religieux côtoiera un espace public dédié aux arts et cultures du monde**

sent enfin aux musulmans le droit d'exercer dignement leur religion », explique-t-il.

**Les étapes.** Dans un contexte international difficile, la Ville met en place en 2002 une commission de réflexion qui regroupe des élus de la majorité et de l'opposition municipales. De ces réunions ressort l'idée de fédérer les différentes associations musulmanes déjà existantes à Cergy. Le 19 décembre 2002, le Conseil municipal a émis le vœu que l'en-

semble de ces associations se fédère, comme condition nécessaire, à la poursuite de la réflexion sur la construction de la mosquée. Moussa Diara, conseiller municipal chargé de l'Intégration, engage le dialogue avec les associations représentatives en vue de ce rapprochement. Une

quinzaine d'associations se réunissent le 5 janvier 2003 au LCR de la Croix-Petit pour débattre du projet de la mosquée. L'assemblée décide de rédiger une charte. Après quatre mois de travail, celle-ci sera signée le 2 avril par les dix plus importantes associations en présence du maire. La Ville signe le même jour le protocole d'accord qui lie désormais la fédération musulmane de Cergy (FMC) et la municipalité. Le 22 juin 2003, le bureau de la FMC est élu, à l'image de la diversité de la fédération, qui regroupe des associations maghrébines, sahéliennes, indiennes, sud-asiatiques.

Lors du tout récent conseil municipal extraordinaire du 29 septembre 2005, la Ville signe avec la FMC le bail emphytéotique d'un terrain de plus de 2000 m<sup>2</sup> qui permettra à celle-ci d'y construire une mosquée.

**Les principes de la charte.** Véritable garde-fou, la charte prône « le respect et la promotion des règles républicaines et de laïcité », refuse « toute forme de communautarisme religieux », elle énonce un message de tolérance et d'ouverture à l'autre (les jeunes, les autres religions), valorise la place de la femme et oblige l'imam à être bilingue arabe/français. « Cette charte porte l'islam de paix et de tolérance voulu par la fédération », fait observer Hamida Maïga, le président de la fédération.

**Choix de l'emplacement.** Pour la municipalité, la mosquée doit être implantée dans un lieu de centralité et dans un quartier qui ne soit pas habité majoritairement par des Cergyssois de confession musulmane. « La mosquée appartiendra à tous les Cergyssois », aime à dire Moussa Diara. « Nous ne voulons pas d'un quartier protestant qui serait aux Touleuses, un quartier catholique qui serait au Village et d'un quartier musulman qui serait à l'Axe majeur-Horloge », poursuit Dominique Lefebvre. La mosquée s'élèvera donc aux Hauts-de-Cergy, un quartier en développement où l'église Ozanam affirme depuis un an la présence du culte catholique. Le terrain d'un hectare est bordé par l'avenue du Hazay, la voie de chemin de fer et le mail du Terroir. L'espace sera ouvert, une grande place publique donnera sur la mosquée. L'édifice religieux côtoiera un espace public dédié aux arts et cultures du monde.



▲ Dominique Lefebvre avec Dalil Boubakeur, président du Conseil français du Culte musulman.

**Choix de l'architecture.** La Ville et la FMC ont choisi de travailler avec le même architecte: Franck Hammoutène. Le projet est à l'image de Cergy, résolument contemporain. La mosquée est, selon les mots de l'architecte, « en communication avec l'espace extérieur ». Tout

en gardant les symboles forts de l'islam, la mosquée de Cergy n'aura pas de références architecturales importées des pays d'origine. Franck Hammoutène dit qu'il a voulu éviter « les caricatures de style ». « L'islam de France existera réellement quand l'architecture musulmane de France verra le jour », formule Moussa Diara. La mosquée de Cergy ne ressemblera à aucune autre, elle sera un modèle de mosquée européenne. Une mosquée qui reflète la diversité de la communauté musulmane vivant en France.

**Financements.** La Ville respecte à la lettre la loi de 1905 qui l'autorise uniquement à proposer le bail emphytéotique et à garantir les emprunts de la FMC auprès des banques. La mosquée, dont le coût est estimé à plus de 3 millions d'euros, sera donc entièrement financée par la FMC qui compte sur le mois du ramadan pour commencer à collecter des fonds. La FMC vient de solliciter Dalil Boubakeur, président du Conseil français du Culte musulman et recteur de la Mosquée de Paris, pour la soutenir dans des démarches de recherche de fonds notamment auprès de la fondation en cours de création et de tous les financeurs potentiels. ■